



Faculté de Droit

en collaboration avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF)

V^e Séminaire de l'École Doctorale de Droit du Moyen-Orient

« Les grands systèmes juridiques contemporains »

les 11, 12 et 13 février 2016

L'École de Droit de Béryte a constitué pendant trois siècles et demi un prodigieux héritage humain, culturel et juridique dans l'édifice de la science juridique et dans la promotion de la justice, de la tolérance et du dialogue des cultures. Le cosmopolitisme humain et culturel de ses professeurs et de ses étudiants, venant d'Europe, d'Afrique, d'Asie mineure et de Constantinople, a permis à cette École d'être un centre privilégié de rencontre et de dialogue et un foyer de confrontation des particularismes nationaux culturels et conceptuels. Non sans raison, elle fut baptisée « nourricière des lois » et fut considérée « le précurseur de l'enseignement comparé des convergences et des divergences conceptuelles et, partant de là, le précurseur de l'enseignement du droit comparé, sinon le promoteur »¹.

L'École Doctorale de Droit du Moyen-Orient, nourrie de la grandeur de ce patrimoine humain, culturel et juridique, prend l'initiative avec une pléiade de professeurs de droit, venant d'Orient et d'Occident, et le soutien de ses jeunes doctorants de vivifier cet héritage, quinze siècles après, à la lumière des « grands systèmes juridiques contemporains ». Ces systèmes juridiques qui peuvent se regrouper aujourd'hui en deux grandes catégories : les systèmes juridiques occidentaux et les systèmes juridiques orientaux. Le premier groupe englobe les systèmes du droit continental, droit essentiellement écrit, et les systèmes du *common law*, droit essentiellement jurisprudentiel. Quant au deuxième groupe, il est composé des systèmes du droit musulman, droit essentiellement religieux, et d'autres systèmes juridiques extrême-orientaux (Chine, Japon, Inde) dont chacun se caractérise par une spécificité juridique particulière.

¹

Joy TABET, *L'École de Droit de Béryte*, Beyrouth, Éditions An-Nahar, 2009, p. 12.

Programme

Jeudi 11 février 2016

9h00 **Accueil des participants**

9h30 **Allocutions d'ouverture**

- M. Hervé Sabourin, Directeur régional du Bureau Moyen-Orient de l'AUF
- M^{me} Leila Saadé, Présidente du Conseil scientifique de l'EDDMO, Présidente du RESUFF, Professeur de droit à l'Université libanaise
- R. P. Hady Mahfouz, Recteur de l'USEK

10h00 **Conférence inaugurale : « Identité nationale et systèmes juridiques contemporains »**, M. Jean Fahed, Premier Président de la Cour de cassation libanaise.

10h30 **Pause-café**

10h45 **Les systèmes de droit occidentaux**

Modératrice : M^{me} Léna Ghannagé, Doyen de la Faculté de Droit de l'USJ

« Le droit continental, droit écrit », M. Maroun Boustany, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université La Sagesse

« Le *common law*, droit jurisprudentiel », R. P. Talal Hachem, Doyen de la Faculté de Droit de l'USEK

12h00 **Déjeuner**

13h30 « La méthodologie de la thèse de doctorat », M^{me} Amale Abdallah
Professeur de droit à l'Université Libanaise

14h30 **Travaux en atelier : Droit public, droit privé et droit pénal**

Vendredi 12 février 2016

- 9h30** **Le droit islamique, droit oriental (en langue arabe)**
Modératrice : M^{me} Mahasen Aljaahoub, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Jordanie
« Tradition musulmane et langage du droit », M. Hassan Abdel Hamid, Vice-Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Ain Shams
« Le droit contemporain de certains pays d'islam : Le modèle du code civil égyptien », M. Mohammad Kassem, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Arabe de Beyrouth.
- 10h30** **Pause-café**
- 10h45** **Le droit japonais, droit extrême-oriental**
« Le formel et l'informel dans le Droit japonais », M^{me} Béatrice Jaluzot, Directrice adjointe de l'Institut d'Asie Orientale, ENS de Lyon
- 12h00** **Déjeuner**
- 13h30** **Le droit comparé : notion et technique d'application dans une thèse de droit)**
M. Marcel-René Tercinet, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université Grenoble II, Membre du Conseil Scientifique de l'EDDMO
- 14h30** **Travaux en atelier et simulation de soutenance de thèse**
- 17h00** **Conclusion des actes du séminaire**
- 17h30** **Réunion du Conseil scientifique de l'EDDMO**